

Immunobank congèle les cellules de notre système immunitaire



Y. Lebert

L'IDÉE IMMUNOBANK

Date de création : 2011
PDG : François Fisch
Effectif : 3 personnes
Chiffre d'affaires : 500.000 euros en 2014 (prévision)
Secteur : biotechnologies

Catherine Ducruet
cducruet@lesechos.fr

La société française de biotechnologies Collectis s'est récemment retrouvée sous les feux de la rampe pour avoir proposé au public de stocker ses cellules de peau reprogrammées en quasi-cellules souches embryonnaires, les iPS, à des fins de médecine régénérative, en cas de défaillance d'un organe avec l'âge. C'est la même logique qui a présidé à la création d'Immunobank, sauf qu'il s'agit, cette fois-ci, de congeler des cellules immunitaires.

« Notre système immunitaire nous protège de ce qui nous est étranger, comme les agents infectieux ou les cellules cancéreuses », explique François Fisch, PDG d'Immunobank. « Malheureusement, avec l'âge, il devient moins efficace. » D'où l'idée de prélever, quand un individu est encore jeune, certains composants actifs, les lymphocytes et les monocytes, ces globules blancs qui circulent dans le sang. S'il est malade, l'individu pourra plus tard puiser dans ses propres cellules, moyennant 28.000 euros pour dix ans de conservation. Sauf que, en France, il est interdit de prélever des cellules ou des tissus, si on ne peut pas justifier d'un usage précis. « Nous avons donc choisi d'installer la société à Amsterdam », explique François Fisch.

Pour réaliser le prélèvement et le conditionnement, ils travaillent avec l'équivalent néerlandais de l'établissement français du sang, après un examen médical et un bilan immunitaire.

Les actionnaires d'Immunobank, qui a levé 2 millions d'euros à ce jour, sont très en vue comme Artémis, holding de la famille Pinault, ou Jean-Baptiste Descroix-Vernier, fondateur de Rentabiliweb. L'histoire ne dit pas s'ils ont congelé leurs cellules. ■